

CoTITA Normandie-Centre Club Matériel d'Entretien et d'Exploitation de la Route

Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2018 à Blois

Liste des présents : voir en fin du présent compte-rendu

Les participants remercient le Département du Loir-et-Cher pour son accueil.

1 – Fonctionnement de la CoTITA

Cette réunion était la première depuis la réorganisation de la SEMR. Pour définir l'ordre du jour, les questionnaires d'évaluation de la précédente réunion ont été exploités. Ils montraient qu'il y avait une demande pour avoir davantage d'échanges entre les services. L'ordre du jour proposé a donc essayé d'identifier des sujets répondant aux souhaits exprimés dans les questionnaires et permettant aux participants de discuter sur leurs pratiques respectives (voir l'ordre du jour en pièce jointe).

Concernant la fréquence des réunions, jusqu'à présent le club se réunissait 2 fois par an. Les participants ont souhaité conserver un rythme similaire, éventuellement un peu moins dense. Une réunion tous les 8 à 9 mois est donc la fréquence retenue, tout en veillant à éviter la période de la Viabilité Hivernale.

La prochaine réunion sera organisée avant l'été 2019.

Concernant le lieu de réunion, des localisations centrales par rapport aux départements concernés seront recherchées. La prochaine se fera à Chartres.

Un point sur les membres du club Matériel a été fait. La liste à jour est jointe au présent compte-rendu.

L'animation des clubs CoTITA doit se faire en partenariat avec une collectivité. Or, le représentant des collectivités (Joel Gazier – CD28) qui co-animait conjointement avec le CEREMA a quitté le club Matériel du fait de son changement de fonction. Nous choisirons un co-animateur lors de la prochaine réunion. Un appel à volontaire est donc lancé.

La SEMR a été restructurée. Une présentation de cette évolution a été faite (voir pièce jointe). Les activités relatives aux bancs d'essai ont été arrêtées, les autres activités continuent. Il est souligné que la SEMR peut encore réaliser des tests sur les saleuses avec ODEMIE ainsi que sur les gravillonneurs.

Une présentation du fonctionnement du banc de test mobile ODEMIE a été faite par Philippe Bernard (voir pièce jointe). L'intérêt d'ODEMIE, par rapport au test traditionnel « à la poubelle », est de pouvoir vérifier la répartition longitudinale du sel et de la saumure. Les mesures effectuées immédiatement après des réglages simples montrent que les saleuses rentrent ensuite dans une tolérance satisfaisante.

Concernant le salage, François Taclet a indiqué que le Calvados envisage le stockage en silo. Les avantages cités sont une qualité de sel plus constante, une plus grande facilité de chargement, l'absence de corps étrangers. L'investissement pour 4 silos d'environ 100 m³ est de 320 000 € TTC.

2 – Echanges sur différents thèmes

Les thèmes prévus à l'ordre du jour pour la matinée ont été l'occasion de discussions informelles et fournies entre les participants, parfois au-delà des sujets proposés à l'ordre du jour. Le compte-rendu ne restitue pas l'exhaustivité des informations échangées.

Fauchage – Visibilité depuis le poste de conduite

Le CD28 a mentionné que les agents veulent voir ce qui entre dans le broyeur.

Le CD18 a indiqué que lors des appels d'Offres, les aspects liés à l'ergonomie et à la visibilité sont examinés par les chauffeurs.

Entretien des matériels – Ateliers, magasins, stocks,...

Des discussions et des échanges d'expérience sur ce sujet ont pu avoir lieu lors de la visite du parc41.

Montage de cahier des charges

Pour le jugement des offres, le ratio de 60% pour le prix et 40% pour la réponse technique semble le plus courant.

Le Cher a souligné la difficulté à avoir des critères techniques objectifs. Le délai d'intervention du SAV, les critères environnementaux ont été évoqués.

Passage en Commission d'Appels d'Offres, en commission permanente.

Le Loir-et-Cher a cité 3 seuils qui déterminent différents niveaux d'examen du marché (<25000 €, <90000 €, >90000 €).

Montage de dossier RTI

Discussion sur la difficulté à faire coïncider les centres de gravité entre le camion et la saleuse.

3 – Visite du parc41

Jean-François Habert a présenté le godet de chez Emily, à déversement latéral pour le calage de rive. Le matériel n'était pas visible le jour de la réunion, mais un powerpoint a permis de le montrer (voir en pièce jointe). L'intérêt est de mécaniser la tâche, mais il n'y a pas forcément de gain sur le nombre d'agents nécessaires. Le CD28 a indiqué avoir contacté CTP pour leur modèle DALI.

Visite du parc (matériels, ateliers, magasin).



4 – Publications

Documents parus ou en cours de parution présentés par la SEMR (voir pièce jointe).

5 – Retour sur la CNIM

Points examinés lors de la Commission Nationale d'Innovation des Matériels du 11 juillet présentés par la SEMR (voir pièce jointe).

Concernant le point sur le fauchage avec exportation (récupération des produits de coupe), il a été fait remarquer que cela nécessite des accotements propres car les méthaniseurs n'admettent pas les déchets.

6 – Géolocalisation

La SEMR a fait un retour de sa rencontre avec un commercial de la société VerizonConnect.

Dans le 41, la totalité des saleuses et 3 tracteurs sont équipés.

Dans le 61, tous les véhicules sont équipés.

L'intérêt de la géolocalisation est surtout juridique (pouvoir prouver que le salage a été fait), et dans une moindre mesure de pouvoir suivre le circuit des engins.

7 – Divers

Faucheuses

Le CD14 nous a fait un retour d'expérience sur des essais de faucheuse à transmission électrique présentée par la Sté Rousseau. Les avantages pressentis résident sur le régime du moteur plus bas, une consommation moindre, moins de bruit. Sur cet aspect on peut attirer l'attention sur le danger que représente le rotor que l'on n'entend pas tourner.

La question de la fiabilité qui semblerait à priori meilleure reste à démontrer à l'usage

Les échanges ont également porté sur le choix des pneumatiques agraires ou industriels qui chacun n'apportent pas les mêmes avantages et inconvénients, les premiers adhèrent plus sur les accotements meubles, alors que les suivants sont plus rigides et limitent les mouvements de balancier.

PMV sur remorque

La question de l'alimentation par batteries est évoquée. Aximum propose une remorque PMV sur batteries.

Les remorques FLR sont envisageables sur batteries (durée d'utilisation assez courte), mais difficulté avec les PMV sur remorques qui restent plus longtemps sur le terrain.

Entretien des climatisations

Des agents du CD41 sont habilités pour la maintenance des climatisations.

Véhicules propres

Le respect des 20% de véhicules rejetant moins de 60g de CO2 est évoqué. Seuls les électriques et les hybrides rechargeables peuvent répondre à cette condition.

Prochaine réunion

Date : à définir

Lieu : Chartres